



*Association Fédérative Francophone des Organismes
de Psychothérapie relationnelle et de Psychanalyse*

www.affop.org - contact@affop.org

PROCÉDURE D'AGRÉMENT

INFORMATIONS - MODALITES

L'Affop réunit des organismes représentatifs de la psychothérapie relationnelle qui se reconnaissent dans les principes énoncés dans sa charte et ses statuts.

Ces organismes sont réunis en **4 collèges** et un collège de membres honoraires. :

- ORGANISMES DE FORMATION
- SYNDICATS
- SOCIETES SAVANTES
- GROUPEMENTS DE PRATICIENS

et un collège de membres honoraires.

Certains organismes (Syndicats et Sociétés Savantes) proposent à leurs praticiens adhérents un processus d'agrément, de titularisation ou de certification qui garantit le respect par le praticien des 5 critères de notre profession :

- Une psychothérapie relationnelle ou psychanalyse personnelle approfondie
- Une formation théorique et pratique de haut niveau
- Une supervision systématique de la pratique professionnelle
- Le respect d'un code de déontologie
- Une reconnaissance de la qualité professionnelle par des pairs.

Ces organismes lorsqu'ils sont agréés ont alors la qualité d'organismes accréditeurs agréés. Leurs adhérents praticiens agréés ou titularisés ou certifiés qui sont éligibles à l'inscription dans notre annuaire.

Tout organisme déjà affilié appartenant à l'un des quatre collèges peut déposer une demande d'agrément auprès de l'Affop ;

CONSTITUTION DU DOSSIER

VOUS constituez votre dossier et vous nous l'envoyez en 1 exemplaire par courrier électronique à contact@affop.org

NOUS faisons examiner ce dossier par la *Commission d'affiliation et d'agrément* qui, après vous avoir éventuellement contacté pour une demande de précisions ou d'entretien, rédige un avis et transmet votre candidature au *Conseil d'administration*.

Vous serez ensuite convoqués par celui-ci pour présenter votre organisme et votre demande d'agrément, et répondre aux questions que le C.A. souhaiterait vous poser.

Enfin, votre agrément sera soumis au vote du *Conseil d'administration* et devra recueillir les 2/3 des voix pour être accepté.

NB - Lors de l'examen des dossiers, l'Affop sera particulièrement attentive à la cohérence entre les objectifs annoncés par les organisations candidates et les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

DOCUMENTS COMMUNS A TOUS LES ORGANISMES CANDIDATS :

- Document attestant de la constitution de l'organisme ;
- Historique ;
- Organigramme des responsabilités ;
- Code de déontologie et procédure de plainte ;
- CV des principaux responsables ;
- Collège de rattachement ;
- Etes-vous membre d'une organisation européenne. Si oui, laquelle ?
- Etes-vous membres d'une organisation française ? Si oui, laquelle ?

DOCUMENTS A FOURNIR EN FONCTION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE

Association (Loi 1901)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Statuts et règlement intérieur ; ▪ Dernier rapport moral ou d'activité ; ▪ Dernier rapport financier (facultatif).
S.A.R.L.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dernier bilan comptable ▪ Rapport de la dernière AGO
Autres structures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous documents propres à votre structure et fournissant le même type d'information.

En outre, tous les organismes s'engagent par écrit :

- A envoyer régulièrement à l'Affop tous leurs documents publics importants, nouvellement émis, et toutes les informations concernant des changements majeurs ou des modifications importantes de leur institution.
- A se soumettre à une révision / mise à jour de leur dossier tous les trois ans.
- A communiquer en temps utile toutes les informations susceptibles de changer, de manière fondamentale, leur statut de membre agréé de l'Affop

La psychothérapie relationnelle en France ne pourra se développer que grâce à la qualité et au sérieux de ses praticiens.

L'instance fédératrice des organismes qui structurent la profession se doit de veiller à la crédibilité, la cohérence et la responsabilité de leur action.

Merci d'y contribuer avec nous.

Attention !

Pour nous joindre et afin que votre demande ou votre réponse soit traitée dans les meilleurs délais merci de respecter les coordonnées mentionnées ci-après :

Tout **courrier électronique** concernant ce dossier doit impérativement être adressé à contact@affop.org

Contact téléphonique : 04 94 31 62 88

Courriel : contact@affop.org